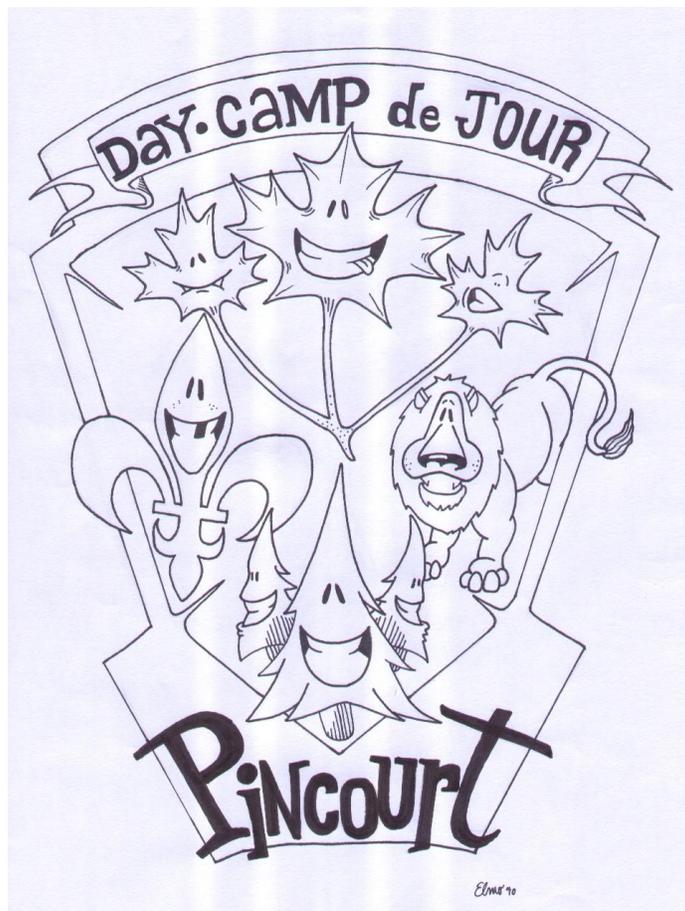


# CAHIER D'INFORMATIONS AUX PARENTS



## CAMP DE JOUR DE PINCOURT

Service d'animation estivale  
Été 2016



## TABLE DES MATIERES

MOT DES COORDONNATEURS	1
CAMP DE JOUR	2
Horaire du camp de jour	2
Informations générales	2
Notre équipe	2
LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR	3
Point de rassemblement	3
Tenue vestimentaire :	3
Sac à dos du parfait campeur :	3
Matériel interdit	4
Code de vie :	4
Étapes d'intervention pour un participant	5
Diner et collations	6
Suggestion de boîte à lunch santé :	6
CONTRÔLE DES PRÉSENCES	6
Contrôle des départs à la fin de la journée	6
Procédures en cas de retard ou d'absence.	6
LES SORTIE	7
À LA PISCINE	7
Règlements de la piscine municipale de Pincourt	8
POLITIQUE D'HYGIÈNE	9
Lavage des mains	9
Protection contre le soleil	9
Hydratation	9
SERVICE DE GARDE	10
Horaire du service de garde	10
Informations générales	10
Les règlements du service de garde	11
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES	12

## MOT DES COORDONNATEURS

Chers parents,

Nous entamons bientôt les activités du programme de camp de jour pour un nouvel été.

Pour certains, c'est votre première expérience parmi nous et pour d'autres, vous vous apprêtez à revivre un été rempli de plaisir, d'activités, de beau temps et de belles rencontres!

Comme nous désirons nous assurer du bon fonctionnement du camp cet été, nous vous demandons de lire ce cahier d'information très attentivement et de faire part du fonctionnement et des règlements du camp à vos enfants.

L'information regroupée dans ce cahier répond à pratiquement toutes les questions que vous pourriez avoir sur le programme.

Si vous avez d'autres questions, nous nous ferons un plaisir d'y répondre au (514) 453-8981, poste 242 ou par courriel au [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca)

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter un très bel été parmi nous!

Au plaisir de vous rencontrer bientôt,

**Roxanne Marleau & Alex Tweedie Smith**

Coordonnateurs du camp de jour

# CAMP DE JOUR

6 à 13 ans

## Horaire du camp de jour

**Début** : Lundi le 27 juin 2016, pour 7 semaines

**Fin** : vendredi 12 août 2016

L'horaire du camp régulier est le suivant : de 9 h à 15 h

**ATTENTION OUVERT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET**

## Informations générales

### Procédure de communication

- N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour, soit de 9 h à 15 h au (514) 453-8981 poste 254. Une boîte vocale est disponible au besoin. Vous pouvez aussi communiquer par courriel à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca)
- En cas d'urgence, vous pouvez composer le (514) 453-8981 poste 242
- Pour signaler une absente composer le (514) 453-8981 poste 255

### Notre équipe

Coordonnateurs : Roxanne Marleau (Bizou), Alex Tweedie Smith (Cookie Monster)

Groupe aspirant Moniteur : Jessica Ball (Jello)

Responsable de Service de garde : Marie-Ève Beaumont (Babiole)

Accueil Service de garde : Samantha

Sautrelle	Section 1	Section 2	Section 3	Service de Garde
1. Brindille	1. Bubbles	1. Babouche	1. Grover	1. Pitahya
2. Bambi	2. Aussie	2. Bubba	2. Bechamel	2. Plouf
3. Cous Cous	3. Oreo	3. Toupie	3. Eclair	3. Libellule
4. X-ie	4. Maya	4. Speedy	4. Ketchup	4. Kit Kat
5. Virgule	5. Corail	5. Pikachu	5. Captain	5. Mango
6. Bunny	6. Frizzy	6. Wasabi	6. Master Shifu	6. Smoothie
7. Pixie	7. Sgt. Pepper		7. Spiropette	7. Majora
8. Clochette	8. Minnie		8. Sonic	8. M&M
	9. Brillant			9. Salsa
	10. Moca			10. Poseidon
				11. Lilo
				12. Voli
				13. Colombine

## LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR

### Point de rassemblement

Le matin, à 9 h, dès que votre enfant voit que son moniteur est arrivé, il doit immédiatement aller le rejoindre à leurs lieux de rassemblement (déterminé lors de la première journée) et donner sa présence.

Sauterelle & Section 1 : Kiosque Desjardins (Chapiteau)

Section 2 : Clôture de Soccer

Section 3 : Les arbres près du stationnement de l'Omni-centre, côté parc.

Il est interdit aux enfants et parents de circuler dans l'école ou dans l'Omni-Centre sans leur moniteur, un coordonateur ou une autorisation.

Les bicyclettes doivent être rangées à l'endroit désigné dans le Parc Olympique. Nous conseillons fortement d'avoir un cadenas. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés, incluant les bicyclettes.

### Tenue vestimentaire:

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

#### Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

#### Chandail officiel

Chaque enfant aura un t-shirt à l'effigie du camp de jour. **LE T-SHIRT EST OBLIGATOIRE POUR LES SORTIES À L'EXTÉRIEUR DU SITE DU CAMP DE JOUR.**

### Sac à dos du parfait campeur :

- Repas (lunch pour le dîner)
- 2 collations
- Jus
- Bouteille ou gourde d'eau
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

## **Matériel interdit**

- Jupes et robes
- Gougounes (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets, chandails courts
- Jeux de la maison (Cartes, livres, etc.)
- Jeux électronique (iPod, Ipad, MP3, cellulaire, etc.)

Le camp d'été n'est pas responsable des vêtements ou accessoires perdus, volés ou abîmés. Nous vous demandons donc de bien identifier les effets personnels de vos enfants.

## **CODE DE VIE :**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- je reste avec mon animateur et mon groupe;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- frapper les autres ou me battre;
- me sauver;
- d'avoir un langage vulgaire ou inapproprié;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- nourrir les animaux;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments.
- grimper ou m'asseoir sur les clôtures ou buts de soccer.

## ÉTAPES D'INTERVENTION POUR UN PARTICIPANT

<p>1<sup>er</sup> avertissement : (verbal &amp; écrit)</p>	<p>Le coordonnateur téléphone les parents/tuteur de l'enfant, explique la situation et demande leur coopération. Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent/tuteur et retournée au coordonnateur dès le lendemain.</p>
<p>2<sup>e</sup> avertissement : (verbal &amp; écrit)</p>	<p>Le coordonnateur téléphone les parents/tuteur, explique la situation et <u>peut suspendre l'enfant pour une journée de sortie ou d'activité spéciale</u>. Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent/tuteur et retournée au coordonnateur dès le lendemain.</p>
<p>3<sup>e</sup> avertissement : (verbal &amp; écrit)</p>	<p>Le coordonnateur appelle les parents/tuteur, explique la situation et <u>suspend l'enfant pour une semaine de camp de jour</u>, et ce, sans remboursement. Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent/tuteur et retournée au coordonnateur.</p>
<p>4<sup>e</sup> avertissement :</p>	<p>Le coordonnateur contacte les parents/tuteur pour <u>expulser définitivement l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été</u> (sans remboursement). De plus, l'enfant pourrait perdre son droit d'inscription pour l'année suivante.</p>

## DINER ET COLLATIONS

Chaque groupe dîne avec son moniteur entre 12 h et 13 h dans le Parc Olympique. L'enfant doit apporter un lunch froid complet. (Il n'y a pas de réfrigérateurs mis à la disposition des enfants, donc prévoir des aliments qui se conservent bien dans une boîte à lunch avec un « ice pack ») **Aucun enfant n'aura la permission de se rendre à la Pizzeria de Pincourt, soit le restaurant situé sur la rue Lussier.**

Vers 12 h 30, les enfants ainsi que les moniteurs se dirigeront vers les aires de jeux du parc pour y jouer 30 minutes.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

### **Suggestion de boîte à lunch santé :**

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

**Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides.**

## CONTRÔLE DES PRÉSENCES

### **Contrôle des départs à la fin de la journée**

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. SVP informez la personne qui viendra chercher votre enfant qu'elle aura besoin d'une pièce d'identité afin que nous puissions vérifier leur identité. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

### **Procédures en cas de retard ou d'absence**

Vous devez nous faire parvenir une note, un courriel ou un appel de votre part lorsque votre enfant manque une ou des journées au camp de jour.

Si votre enfant doit s'absenter régulièrement (par exemple pour suivre des cours de natation ou de tennis), veuillez faire parvenir une note écrite au moniteur de votre enfant dès le début de l'été. Si votre enfant doit s'absenter pour une longue période de temps

par exemple une semaine, veuillez transmettre un mémo au moniteur de l'enfant. Il est d'une grande importance que les heures d'arrivée et de départ (9 h et 15 h) soient respectées.

Les moniteurs ne sont pas responsables des enfants qui arrivent en retard.

**Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9 h à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca) ou au 514-453-8981 poste 255. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.**

## LES SORTIES

- Les sorties peuvent être assujetties à certaines modifications.
- Le coût des sorties est inclus dans les frais d'inscription.
- Aucune sortie ne sera remboursée en cas d'absence.
- Il n'y a pas d'animation au parc lors des journées de sorties pour les enfants qui ne participent pas à la sortie.
- Une semaine avant chaque sortie, une feuille explicative (Info-Camp) sera envoyée par courriel. Nous vous demandons de bien lire l'info camp, car les heures de départ et d'arrivée ainsi que le matériel nécessaire à la sortie seront indiqués. **Également, vous devez OBLIGATOIREMENT retourner la feuille de permission de toutes les sorties et activités avant le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, afin que votre enfant puisse prendre part aux sorties.**
- **LE PORT DU T-SHIRT DU CAMP DE JOUR EST OBLIGATOIRE LORS DES SORTIES À L'EXTÉRIEUR DU SITE.**

## À LA PISCINE

Les enfants iront à la piscine ou aux jeux d'eau extérieure selon l'horaire de leur moniteur. Votre enfant doit donc toujours apporter avec lui ses effets pour la piscine.

Si votre enfant ne sait pas nager, il doit rester dans la partie peu profonde de la piscine et porter un gilet de sécurité, il est important d'en informer le moniteur. (Les gilets sont fournis à la piscine.) Les enfants qui ne savent pas nager seront dans une petite section de la piscine avec leur moniteur qui sera séparé à l'aide d'une corde afin de leur accorder une surveillance supplémentaire.

Si votre enfant ne sait pas nager, il devra donc aller dans l'eau accompagné de son moniteur dans la petite section qui leur est réservé. L'utilisation de la barboteuse est malheureusement impossible.

Les présences sont prises de façon systématique avant et après la baignade.

*Si votre enfant suit des leçons à la piscine municipale, veuillez écrire un horaire détaillé à son moniteur pour que celui-ci puisse rappeler à votre enfant de se rendre à ses cours.*

**Le moniteur n'a pas la responsabilité d'aller reconduire et chercher votre enfant lors de ses leçons.**

## RÈGLEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

### Il est interdit de :

- Porter des souliers et des espadrilles dans l'enceinte de la piscine. Les souliers doivent être enlevés à l'entrée.
- Se baigner sans avoir pris une douche.
- Courir sur le ciment ou le gazon.
- Pousser, se chamailler ou se battre.
- Manger ou boire ailleurs que dans la zone de pique-nique.
- Mâcher de la gomme ou fumer sur le site de la piscine.
- Emporter des contenants de verre.
- Consommer de l'alcool ou de la drogue.
- Se baigner avec un chandail, sauf en cas de coup de soleil.
- Se baigner lorsque l'on est atteint de maladies contagieuses (exemple : herbe à puce).
- Plonger dans la partie peu profonde.
- S'amuser dans les corridors de natation réservés pour faire des longueurs.
- Grimper sur les clôtures, bancs ou autres équipements.

### Pour utiliser les tremplins, on doit :

- Savoir bien nager
- Attendre que la personne précédente ait sauté avant de monter sur le tremplin (c.-à-d. une seule personne à la fois sur le tremplin).
- Attendre que la personne en avant de soi ait quitté le bassin avant de sauter dans l'eau.
- Faire seulement un saut sur le tremplin.
- Marcher sur le tremplin, ne pas courir.

### Autres

- Les gilets de sauvetage ou les « swim-aids » sont autorisés. Les jeunes qui en ont besoin doivent cependant être accompagnés d'un adulte.
- Les jeunes enfants utilisant la pataugeuse doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

### Notes

- Le personnel de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser, sans remboursement ou compensation, toute personne qui ne respecte pas les règlements.
- La Ville de Pincourt ne se rend pas responsable des objets perdus ou volés à la piscine.

## POLITIQUE D'HYGIÈNE

### Lavage des mains

Les enfants et le personnel se lavent les mains avant le dîner et après toute activité de nature « salissante ».

### Protection contre le soleil

Le camp de jour demande aux parents que la crème solaire soit **déjà appliquée sur l'enfant lorsqu'il arrive au camp de jour**, et qu'il apporte un tube (ou autre contenant) de crème solaire pour autre application durant la journée.

Il est conseillé de montrer à votre enfant comment bien appliquer la crème solaire et lui demander d'en appliquer avant qu'il se rende au camp le matin. Pour des raisons de sécurité, chaque participant s'enduit de crème lui-même. **Notez que les moniteurs ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux enfants.**

En raison des allergies, le camp de jour ne fournit pas de crème solaire aux participants.

Dans la mesure du possible, l'animateur place son groupe à l'ombre durant les activités et les moments de repos. De plus, le port d'une casquette ou d'un chapeau est fortement conseillé pour éviter les insolation.

### Hydratation

Les animateurs sont informés de l'importance d'une bonne hydratation. Ils prévoient des pauses où les participants iront boire de l'eau. Il y aura une attention particulière lors des périodes de canicule.

**Il est important que les participants aient une bouteille d'eau (ou gourde) avec eux.**

## SERVICE DE GARDE

**Places réservées aux enfants inscrits préalablement lors des inscriptions du camp de jour.**

*Horaire du service de garde*

**Début** : Lundi 27 juin 2016, pour 7 semaines

**Fin** : Vendredi 12 août 2016

**Matin** : 6 h 30 à 9 h

**Soir** : 15 h à 18 h

**ATTENTION OUVERT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET**

### Informations générales

#### Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. Avant 9h00 et dès 15h00, les bureaux de la direction du camp de jour sont fermés. Par contre, une boîte vocale est disponible au besoin en composant le 514-453-8981 \*254 ou par courriel à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca). En cas d'urgence avant 9h00 ou après 15h00, vous pouvez composer le **514-791-3975** pour communiquer avec l'accueil du service de garde. De plus, vous pouvez communiquer avec **Marie-Ève Beaumont** responsable du service de garde qui sera présente sur le site de 6h30 à 9h00 ainsi que de 15h00 à 18h00.

#### Le matin

Tous les matins, les enfants doivent se présenter à l'Omni-Centre. Il est de la responsabilité du parent de venir signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde qui se trouve à l'entrée de l'Omni-Centre.

#### L'après-midi

- Lorsque vous venez chercher votre enfant, il peut soit être au parc d'eau, à l'Omni-Centre ou dans le Parc Olympique. Vous devez donc aller signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde qui vous informera sur l'emplacement du groupe de votre enfant. Après avoir confirmé votre identité, elle vous donnera alors une « passe » pour aller chercher votre enfant.
- Si à 18 h vous n'êtes pas venus chercher votre enfant, la monitrice en chef du service de garde téléphonera chez vous ou au numéro de téléphone d'urgence que vous lui avez laissée au début de l'été pour recevoir vos instructions.
- Des frais de 5 \$ par enfant, par tranche de 15 minutes entamées, seront facturés pour les retards après 18 h. Ces frais seront ajoutés à la balance de paiement à la fin de l'été.

#### Les collations

Nous invitons les parents à prévoir des collations pour les enfants, surtout pour ceux qui resteront après 15 h.

## **Les sorties**

Lors des journées de sorties, l'horaire du service de garde reste le même.

## **Les absences**

- Si votre enfant doit quitter le service de garde pour quelque raison que ce soit (natation, tennis, permission de quitter à 17 h 30 parce que vous êtes arrivés à la maison...), vous devez écrire une note.
- En aucun cas un enfant ne peut quitter sans un avis des parents.

## **Les règlements du service de garde**

- Les règlements sont les mêmes que ceux du camp de jour.
- Les moniteurs fonctionneront de la même façon en ce qui a trait aux avertissements.
- Un enfant qui est renvoyé du camp de jour est également renvoyé du service de garde.

## **La signature des présences**

- En tout temps, vous devez vous présenter à l'entrée de l'Omni-Centre afin de signer la feuille de présence et de connaître l'endroit où se trouve le groupe de votre enfant.
- Vous ne pourrez quitter avec votre enfant sans la « passe » qui vous sera remise après la signature à l'accueil.
- La signature de la feuille de présence nous permet de comptabiliser les journées où vous avez eu recours au service de garde. Ainsi, au terme de l'été, nous ajusterons votre dossier s'il y a lieu par une facturation ou un remboursement.

## **Paiement**

- Vous devez procéder au paiement des journées d'utilisation du service de garde avant le vendredi 17 juin.
- 8 \$ par jour sont demandés en plus d'un frais d'inscription de 40\$ non-remboursable. Le paiement se fait en ligne via le site web : [www.villepincourt.qc.ca](http://www.villepincourt.qc.ca)
- Si vous avez besoin du service de garde lors de journées que vous n'avez pas sélectionné, vous pouvez avoir recours au service avec un préavis.
- Si votre enfant fréquente le service de garde plus souvent que ce que vous aviez prévu et payé, le montant dû vous sera facturé à la fin de l'été. Dans le cas contraire, nous procéderons par remboursement automatique sur carte de crédit. Des frais d'administration ainsi que des intérêts seront ajoutés aux comptes en souffrance une fois le camp de jour terminé.

**N'oubliez de vérifier vos courriels électroniques à la fin du mois d'août afin de vérifier s'il y a un solde impayé à votre compte.**

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES

Le camp de jour municipal offre dans sa programmation générale les activités ci-dessous.

### **Jeux brise-glace, jeux de connaissance**

Définition : activité de groupe permettant aux participants d'apprendre leurs noms, de se connaître, de se dégêner, de créer un esprit de groupe et de développer un sentiment d'appartenance.

### **Sports extérieurs, sports de gymnase, jeux sportifs**

Définition : activités où les habiletés physiques sont requises et développées. Jeux d'action, parfois compétitifs, où les participants sont en mouvement. Différents sports peuvent être mélangés pour créer de nouveaux jeux sportifs.

### **Jeux coopératifs**

Définition : activités basées sur la coopération où la participation de tous est mise à profit pour réussir. Normalement, ces activités nécessitent peu ou pas de matériel et sont adaptables facilement en fonction de l'âge ou du nombre de participants. Activités sans élimination, sans gagnant ni perdant.

### **Arts plastiques, bricolage**

Définition : activités où la créativité est de mise pour créer une œuvre collective ou individuelle en utilisant différentes techniques plastiques et une variété de matériaux.

### **Grands jeux, activités thématiques**

Définition : activités de longue haleine où les participants collaborent à la réalisation d'une mission commune. Les participants sont regroupés en petites équipes pour vivre ces aventures thématiques.

### **Expression dramatique, théâtre, improvisation**

Définition : activités où les participants utilisent le corps, leur voix, leurs émotions et l'espace dans le but de représenter des scènes réelles ou fictives, de courte ou de longue durée. Ces activités font appel à la créativité, développent l'appartenance au groupe, l'expression orale et le sens du spectacle. Le rire est souvent au rendez-vous.

### **Jeux aquatiques, baignade, natation, jeux d'eau**

Définition : activités se déroulant dans l'eau ou avec de l'eau.

### **Activités scientifiques, sciences nature**

Définition : activités où les connaissances et la curiosité des participants sont mises à profit dans la réalisation d'une expérience de compréhension des phénomènes naturels et chimiques, de jeux d'esprit, d'énigmes.

## **Cuisine**

Définition : activité où les participants apprennent à suivre une recette, à connaître différents aliments, à cuisiner des plats et à apprécier différentes saveurs.

## **Danse**

Définition : activités artistiques où les participants s'expriment avec leur corps en apprenant ou en créant des mouvements et des chorégraphies, tout en suivant un rythme ou au son d'une musique.

## **Activités spéciales, activités à grand déploiement, kermesse**

Définition : activités où les participants font des petites épreuves ou parcourent divers plateaux d'activité, seuls ou en équipe. Souvent, les activités spéciales servent à souligner un événement ou à récompenser.

## **Jeux d'éveil sensoriel, jeux musicaux, jeux de rythme, jeux de mémoire, jeux éducatifs, énigmes**

Définition : activités où les participants développent leurs sens (vue, toucher, odorat, ouïe, goût), jouent avec les sons, les odeurs, les textures. Ils apprennent à observer, à mémoriser, à reconnaître et à reproduire des rythmes et des sons.